

Loi sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques: procédure de consultation

Avis donné par

Nom / société / organisation : Union Suisse des paysans

Abréviation de la société / de l'organisation : USP

Adresse : Laurstrasse, 10 5201 Brugg

Personne de référence : Francis Egger

Téléphone : 079 280 69 66

Courriel : Francis.egger@sbv-usp.ch

Date : 28.02.2018

Remarques importantes :

1. Nous vous prions de ne pas modifier le formatage de ce formulaire !
2. Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision/Protéger un document/Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.
3. Utilisez une ligne par article, alinéa et lettre ou par chapitre du rapport explicatif.
4. Veuillez faire parvenir votre avis au **format Word** d'ici au **23 mars 2018** aux adresses suivantes : dm@bag.admin.ch et tabakprodukte@bag.admin.ch
5. Le champ « nom/société » n'est pas obligatoire.

Nous vous remercions de votre collaboration!

Loi sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques: procédure de consultation

Table des matières

Remarques générales _____	3
Rapport explicatif (excepté chap. 2 « Commentaire des dispositions ») _____	3
Rapport explicatif : chap. 2 « Commentaire des dispositions » _____	3
Avant-projet de loi sur les produits du tabac _____	4
Notre conclusion _____	4

Loi sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques: procédure de consultation

Remarques générales

nom/société	remarque / suggestion :
USP	L'USP soutient les adaptations apportées suite à la consultation effectuée du premier avant-projet.
USP	L'USP soutient le renforcement des mesures de protection de l'enfance et de la jeunesse.
USP	L'USP estime que les restrictions proposées en matière de publicité ainsi que les procédures en matière de contrôles des entreprises atteignent une limite supérieure et que tout renforcement serait une entrave aux principes de notre constitution de liberté de commerce et de responsabilité personnelle. L'USP estime qu'une approche aussi restrictive pourrait représenter un précédent dangereux dans d'autres domaines de consommation comme par exemple la consommation de sucre ou de viande. Vi-à-vis des adultes, une information complète et neutre est préférable à une stratégie de prohibition. D'autres renforcements ne devraient pas intervenir dans le cadre des ordonnances d'application.
USP	L'USP demande une application qui ne consitute par une charge administrative supérieure pour la filière.

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Rapport explicatif (excepté chap. 2 « Commentaire des dispositions »)

nom/société	chap. n°	remarque / suggestion :
USP		

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Rapport explicatif : chap. 2 « Commentaire des dispositions »

nom/société	art.	remarque / suggestion :
USP		

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Loi sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques: procédure de consultation

Avant-projet de loi sur les produits du tabac

nom/société	art.	al.	let.	remarque / suggestion :
USP	11	1	a	La mention "bio" ne devrait pas être interdite. En effet des exploitaitons agricoles cultivent du tabac selon des pratiques agronomiques correspondant aux exigences de l'agriculture biologique, notamment sans utilisation de produits de synthèse. Cette production biologique implique des risques supplémentaires, plus de temps de travail et des alternatives de production plus coûteuses. Ces contraintes ont un effet sur le prix payé pour ce tabac qui doit pouvoir se répercuter lors de la vente aux fumeurs par une communication claire et véridique.

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Notre conclusion

<input checked="" type="checkbox"/>	Acceptation
<input type="checkbox"/>	Propositions de modifications / réserves
<input type="checkbox"/>	Remaniement en profondeur
<input type="checkbox"/>	Refus